

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 412 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Nicolai Gogol 12 place de la Bourse (2e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Nicolai Gogol 12 place de la Bourse (2e) ;

Vu l'avis du conseil du 2e arrondissement, en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Nicolai Gogol 12 place de la Bourse (2e).

Article 2 : Le texte de la plaque est Nicolai Gogol (1809-1852), écrivain russe, a séjourné dans cette maison où il a travaillé à son poème Les Âmes mortes.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 2 183 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.